

Une centaine de travailleurs sans papiers en grève en Ile-de-France

Ils s'opposent au projet de loi sur la migration qui veut pénaliser le travail sous une autre identité, et réclament d'être régularisés



Abdoulaye sort le reçu des 624 euros qu'il vient d'envoyer à sa famille au Sénégal. " *Je ne sais pas du tout quand je pourrai faire le prochain envoi* ", commente-t-il, après avoir précisé qu' " *au pays la famille est d'accord pour la grève* ". La décision n'a pas été facile à prendre pour ce travailleur immigré de 31 ans qui fait vivre épouse, enfants et parents en Afrique. Mais, après cinq ans de vie sans papiers en France, il refuse d'être davantage exploité, évoquant " *les mois à 700 ou 800 euros alors que je travaille tous les jours, qu'on ne me paie qu'une partie des heures et que je dois me taire, parce que le patron sait que je travaille sous une autre identité* ".

L'histoire d'Abdoulaye ressemble à celle de la centaine de Subsahariens présents dimanche 11 février au soir au siège de la CGT. Là, les grévistes de six entreprises d'Ile-de-France préparaient les piquets de grève qui se sont mis en place lundi au matin, remplissaient les caisses de solidarité avec l'argent collecté, euro après euro. " *On part en grève pour être régularisés, puisqu'on travaille depuis des années ici, et qu'on gagne moins que ceux qui ont des papiers, en faisant des travaux plus durs. Mais on arrête aussi le travail à cause du projet de loi qui va rendre encore plus difficile de signer un contrat sous une autre identité, ce qu'on fait tous ici* ", explique -Robert, salarié de GLS à Roissy.

Situation disparate

Les sans-papiers se font souvent prêter un passeport et un numéro de Sécurité sociale pour signer un contrat. Pour éviter les ennuis, les entreprises les font en général embaucher par des sociétés d'intérim, qui servent d'écran. Mais le projet de loi asile et immigration, qui sera présenté en conseil des ministres le 21 février, annonce dans son article 16-II que le salarié risquera cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, puisqu'il tombera sous le coup de l'article 441-8 du code pénal.

Le texte qui est à l'étude au -Conseil d'Etat espère ainsi " *renforcer l'effectivité et la crédibilité de la lutte contre l'immigration irrégulière* ". " *En fait, on veut se débarrasser de nous, commente Abdoulaye, mais c'est illusoire et aucune personne qui a des papiers ne tiendrait deux mois à porter des frigos, des roues de tracteurs... On est cassé au bout de quelques mois de manutention, mais on reste* ", insiste-t-il à l'unisson avec Lossemy, un camarade de travail ivoirien.

Alors qu'Abdoulaye et Lossemy devaient rejoindre le piquet de grève à 5 heures à Roissy, cinq autres entreprises devaient elles aussi être concernées, à Paris, dans le Val-de-Marne et dans l'Essonne. " *Ce mouvement concerne pour l'heure une centaine de salariés de six entreprises très représentatives des secteurs dans lesquels travaillent les plus précaires : le bâtiment, avec Défi Technology ; la cuisine avec Event Thaï ; les déchets avec STLG et Sepur, la logistique et le transport avec Chronopost et GLS* ", observe Marilyne Poulain, du collectif migrants de la CGT.

Cesystème de régularisation (par le travail) qui ne dit pas son nom permet de donner des titres de séjour à quelque 6 000 personnes tous les ans. Il fonctionne plus ou moins selon les départements et les entreprises. " Les patrons peuvent signer une demande d'admission exceptionnelle au séjour. Et même un certificat de concordance qui reconnaît la véritable identité de la personne travaillant sous un nom d'emprunt ", rappelle Raymond Chauveau, qui a mené la grève des sans-papiers de 2008.

Reste que les salariés en grève travaillent dans des entreprises qui acceptent peu ou pas du tout de régularisation. De plus, le système s'est enrayé dans certains départements depuis l'élection d'Emmanuel Macron, les préfets étant davantage incités à renvoyer qu'à régulariser. " *En Seine-Saint-Denis, par exemple, la préfecture a mis en place un système de prise de rendez-vous qui dissuade de déposer des demandes de régularisation* ", regrette Jean-Albert Guidou, du collectif migrants de la CGT. Face à cette situation disparate, le syndicat demande l'ouverture de négociations avec le ministère de l'intérieur, pour la centaine de grévistes, et non avec les préfectures, et demande la suppression de l'article 16 de la loi migration.

Dans la salle dimanche soir, la centaine de visages jeunes, à la peau foncée, restaient graves face aux explications des syndicalistes. Bonnets, vêtements sombres, tous écoutaient les explications, applaudissant à l'idée de faire partie d'un collectif pour ne plus galérer seul. Le plus applaudi aura été l'Adama de la grève de 2008 qui milite à la CGT et était venu raconter que " *la lutte paye si on la mène à terme* ". Mardi 13 février, le secrétaire général, Philippe Martinez, tiendra une conférence de presse afin de montrer que la Confédération porte haut ce sujet.

Marilyne Baumard

© Le Monde

◀ article précédent
Seize mesures pour combattre le travail...

article suivant ►
Quarante ans après, le " casse...

PRÉAVIS DE GRÈVES À LA CNDA

Les personnels de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont déposé un préavis de grève pour mardi 13 février. **Ils s'opposent à la " logique comptable de l'asile qui fait primer le raccourcissement des délais de jugement sur la qualité de l'instruction des demandes et des décisions rendues "**. Le syndicat indépendant des personnels du Conseil d'Etat (SIPCE), FO et la CGT de la CNDA se sentent fragilisés par le projet de loi asile et immigration, annoncé en conseil des ministres le 21 février, qui veut raccourcir encore le délai d'étude des dossiers. Le personnel s'estime abandonné face " *aux difficultés quotidiennes auxquelles les agents font face pour assurer un service public de qualité* ". Un communiqué publié samedi dénonce aussi les " *statuts précaires* ", ou la " *faible reconnaissance du travail accompli* ".

[-] fermer